

6 000 communes rurales éligibles au PTZ dans l'ancien à réhabiliter : la partie émergée de l'iceberg

Par **Philippe Taboret**, Directeur Général Adjoint de CAFPI

Sylvia Pinel, ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité, a présenté lundi 5 janvier, la liste des communes éligibles au prêt à taux zéro (PTZ) pour l'achat de logements anciens nécessitant des travaux en milieu rural.

Si cette mesure va dans le bon sens, en permettant la rénovation de biens anciens (voire très anciens) dans nos villages, elle ne prend pas en compte les grandes villes, où les besoins sont pourtant les plus flagrants.

Il faut aider l'accès des jeunes qui démarrent dans la vie, professionnelle ou familiale, et qui n'ont pas les moyens d'habiter dans les villes, où se trouve le travail. Et non pas les reléguer en campagne lointaine à coups d'avantages fiscaux.

Pour CAFPI, le prêt à taux zéro doit être étendu à l'ancien sur tout le territoire, tout en retenant la condition de travaux. En attendant la relance de l'immobilier neuf, une telle mesure permettrait de remettre sur le marché en zone tendue des logements aujourd'hui disponibles et inutilisés car dégradés. C'est une proposition que le premier courtier en prêts immobiliers soutient depuis longtemps : un PTZ éco-conditionné, distribué grâce à une aide publique avec la certitude qu'elle sera suivie d'une commande de travaux auprès des entreprises en bâtiment, créera de l'emploi et permettra aux accédants à la propriété d'acquiescer un bien vertueux au plan énergétique.

La première nécessité est de faciliter l'accès des jeunes ménages à la propriété sur l'ensemble du territoire en rééquilibrant leur équation financière personnelle.

Cafpi en bref :

Cafpi est le leader du marché des courtiers en crédits. Il est totalement indépendant, aucun groupe bancaire ne figurant dans son capital. Employant plus de 1.300 personnes, Cafpi est présent, via ses 190 agences succursales, dans toute la France et au Maroc. En 2013, Cafpi a réalisé 30.000 dossiers pour 6 milliards d'euros de crédits signés. Le métier de courtage en prêts immobiliers est en plein essor puisque plus de 25 % des crédits en France se font via un courtier. Grâce à ses volumes, Cafpi obtient des 130 banques et assureurs partenaires avec lesquelles il travaille en permanence des conditions particulièrement avantageuses dont il fait bénéficier directement ses clients. Cafpi est également présent sur le web avec son site www.cafpi.fr ainsi que pour ses autres offres spécialisées ; www.vitae-assurances.com pour les assurances emprunteurs et www.cafpi-regroupementcredits.fr pour son offre de regroupement de crédits. En 2010, sous l'impulsion de Cafpi, naît l'APIC (Association Professionnelle des Intermédiaires en crédits) dans le but d'accompagner les évolutions réglementaires et législatives de l'encadrement de la profession et représenter les courtiers auprès du grand public.

Contact Presse

Galivel & Associés - 01 41 05 02 02
Carol Galivel / Julien Michon
21-23 rue Klock . 92110 Clichy
Fax : 01 41 05 02 03 - galivel@galivel.com

Cafpi ☎ 01 69 51 00 00
Philippe Taboret ☎ Directeur Général Adjoint
28, route de Corbeil - 91700 Ste Geneviève des Bois
Fax : 01 69 51 18 18 . p.taboret@cafpi.fr